GARANTIE

Référence : **104546**

RECHARGE DE CRISTAUX DE POLYPHOSPHATE - 500 GRAMMES

- **LIMITE EFFICACEMENT LES EFFETS NÉFASTES DE L'ANTARTRAGE SUR LES INSTALLATIONS ET APPAREILS : SUR-CONSOMMATION D'ÉNERGIE, DÉTÉRIORATION DE PIÈCES. IL ASSURE UNE QUALITÉ DE LAVAGE OPTIMUM POUR RENDRE VOTRE LINGE MOINS RÊCHE ET LIMITE L'UTILISATION D'ASSOUPLISSANTS.**
- **PERMET LA RECHARGE DE CARTOUCHE MERKUR**
- **FABRICATION EUROPÉENNE**

DESCRIPTION	Recharge de polyphosphates 500 gr. - Pour protection contre le tartre.
CARACTÉRISTIQUES	Recharge de cristaux de polyphosphate : Contenance : 500 grammes Température max : 55°C Conformité : EN 1208-2005 Fabrication européenne
APPLICATIONS	Le polyphosphate se dissout lentement dans l'eau froide sanitaire pour protéger efficacement l'installation contre la formation de tartre. Economique et écologique, la recharge de polyphosphate permet de remplacer les cristaux sans avoir à remplacer l'ensemble de la cartouche.
CONDITIONS D'UTILISATION	Température max : 55°C
COMPATIBILITÉ	Se substitue aux cristaux de polyphosphate contenus dans le filtre
PRÉCAUTION D'EMPLOI	Nettoyage nécessaire du bol à chaque remplacement des cristaux de polyphosphate Ne convient pas pour l'utilisation d'eau chaude

SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet d'améliorer la qualité de l'eau sanitaire, de boisson et de chauffage.
	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (2 ans), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc...) la mise en oeuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.
PRESCRIPTION DE POSE	Adapté aux cartouches rechargeable
PRESCRIPTION D'ENTRETIEN	Nettoyage des bols à chaque changement de cristaux au minimum une fois par an ou tous les 70 m3 d'eau traitée.